



U.C.S.A.-cgt

Compte rendu du CCE extraordinaire du 16 juillet 2015

Présent(e)s pour la CGT :

Jean-Pierre Beaunes (Guyane 1ère), **Laurence Carpentier** (Pôle Nord-Est), **Fabrice Craig** (Guyane 1ère), **Sophie Goubil** (Pôle Nord-Ouest), **Jean-Hervé Guilcher** (Pôle Nord-Ouest), **Annabelle Igier** (Pôle Nord-Est), **Gaby Laurier** (Martinique 1ère), **Katalina Lutui** (Wallis et Futuna 1ère), **François Marlin** (Martinique 1ère), **William Maunier** (Pôle Nord-Est), **Pierre Mouchel** (Pôle Sud-Ouest), **Marie Lindjee Passée** (Réunion 1ère), **Aïda Pratte** (Pôle Sud-Est), **Tuliano Talomafaia** (Wallis et Futuna 1ère).

Représentant syndical : **Marc CHAUVELOT** (Siège)



1.	Liminaire CCE 16 juillet 2015.....	1
2.	Nouvelles caméras : un accord atypique pour desserrer le calendrier.....	2
3.	Le déploiement des nouveaux caméscopes.....	3
4.	Les outils de transmission : VPTL, 3G/4G.....	4

I. Liminaire CCE 16 juillet 2015

Ce CCE se tient au lendemain d'une séance constitutive du CE du Siège au cours de laquelle l'alliance Cgc Cfdt Snj a trusté la totalité des postes à pourvoir, y compris ceux du CCE. Un grand moment de démocratie. En préambule de cette même séance, la Cfdt a annoncé sa décision de faire annuler les résultats des élections dans le collège 1, ouvrant ainsi la voie à l'annulation des résultats du collège 2, vu la minceur des écarts et le nombre d'irrégularités constatées. La représentation du CE Siège au CCE de FTV est donc doublement fragilisée, par le déni de démocratie d'une part, par les procédures en annulation initiées par la Cfdt d'autre part. Il était utile d'en informer les élus du CCE.

Le CCE de ce jour traite de sujets majeurs pour les salariés : leurs outils de travail. Les choix qui seront opérés conditionneront leurs conditions de travail pour de nombreuses années. Elle auront aussi un impact sur la qualité de nos émissions.

L'appel d'offre sur une gamme de caméras amène nécessairement à prendre en compte la possibilité du choix pour les professionnels concernés. Contester ce point serait réduire à néant l'intérêt pour les salariés de pouvoir travailler avec plusieurs types de caméras pour un même support. D'où la nécessité de bien analyser les faiblesses du processus engagé afin de rectifier le tir dans l'intérêt des salariés et de l'entreprise.

Le choix des outils conditionne aussi le type d'activité, donc le plan de charges et le niveau d'emplois. En fonction des possibilités techniques et des affectations des VPTL ainsi que du renouvellement, ou pas, des CCR, c'est la carte de la fabrication du réseau régional de France 3 qui sera revisitée. Et nous entendons bien avoir notre mot à dire sur ce point crucial.

Enfin, au chapitre sécurité, nos outils de transmission 3G-4G (Awiwest, Live-U, Pack TV-U), dont le succès va grandissant, méritent que l'on se penche sérieusement des-

sus afin d'assurer une totale sécurité de travail pour les salariés, en établissant et faisant respecter les consignes de sécurité. A ce jour cela n'est pas le cas et le doute persiste sur l'innocuité de ces outils.

Certains pourraient trouver ces sujets mineurs, mais de la même manière la géographie fait l'histoire, nous pensons que les choix techniques induisent la télévision de demain et ses usages.

2. Nouvelles caméras : un accord atypique pour desserrer le calendrier

La loi du 14 juin 2013 sur la « sécurisation de l'emploi » impose désormais des délais normés et restreints (délais préfix) pour consulter les instances sur un projet. Au terme de ces délais, les avis des instances sont réputés rendus, sauf si les élus montrent que l'information n'a pas été complète et loyale.

C'est précisément ce qu'ont mis en avant l'instance de coordination des CHSCT et la plupart des 36 CHSCT de l'entreprise, au terme d'une procédure au pas de charge, dans laquelle l'expert de l'IC-CHSCT a eu toutes les difficultés à réaliser son expertise et à mener les tests nécessaires. Une grande majorité de ces instances a refusé de donner un avis avant d'avoir obtenu des informations complémentaires.

Les élus du CCE ont donc voté en faveur d'un accord atypique (c'est à dire entre le CCE et la direction). L'accord prévoit que la consultation va se prolonger jusqu'à la fin de l'année dans les 29 CHSCT n'ayant pas rendu d'avis, afin que les informations nécessaires puissent être apportées par la direction, que les utilisateurs puissent tester les caméras dans les différents sites et que les souhaits des uns et des autres puissent être rassemblés afin d'y répondre au mieux, par station, par locale et par bureau excentré.

Là où les CHSCT ont donné un avis (Maison de France Télévisions, Malakoff, Guyane, Nouvelle-Calédonie, Haute-Normandie, Côte d'Azur et Champagne-Ardenne), le déploiement va pouvoir débuter, en premier lieu au Siège et dans les outremer. Pour les régions, une nouvelle

information du CHSCT sera faite afin d'affiner la répartition du parc caméras.

L'accord voté par le CCE va donc donner de l'air aux élus pour travailler et améliorer ce projet majeur pour l'avenir des salariés, puisqu'il concerne leur outil de travail pour de nombreuses années.

Avis voté par les élus du CCE :

Les élus du CCE prennent acte des avis rendus par les CHSCT de la Maison de France Télévisions, de Malakoff, des stations de Guyane, de Nouvelle-Calédonie, de Côte d'Azur, de Champagne-Ardenne et de Haute-Normandie.

Ils demandent que les réserves formulées par les élus et les informations qu'elles demandent soient prises en compte avant tout déploiement des caméras.

Ces établissements devront pouvoir bénéficier de toutes les avancées obtenues lors du second volet de la consultation dans les instances des réseaux régionaux d'outremer et de métropole, ainsi qu'à France 3 Toutes Régions, qui n'ont pas encore rendu d'avis.

La répartition des caméscopes doit se décider au plus près du terrain, en prenant en compte les demandes des utilisateurs, les préconisations en termes de santé et les choix éditoriaux.

La direction doit en outre apporter des réponses sur l'accompagnement en termes de formation. Concernant la maintenance, les élus demandent une réunion de la commission nouvelles technologies afin de nourrir le débat sur les différents niveaux d'habilitation.

La direction doit en outre mener les tests nécessaires pour clarifier l'incidence de la mise en œuvre de ces nouveaux outils sur les workflows existants et futurs.

Toutes les évolutions du projet devront faire l'objet de points d'étape dans les différentes instances.

Avis adopté par 15 voix.

8 abstentions (CFDT, SNJ et CGC).

3. Le déploiement des nouveaux caméscopes

Suite aux remarques de l'IC-CHSCT et de la commission des nouvelles technologies du CCE, la direction a apporté des précisions sur la répartition des caméscopes dans les différents sites.

Si le National s'achemine vers un ratio de 63% de caméras d'épaule (modèle 400, les plus lourdes, les plus performantes et les plus chères), la tendance n'est pas la même dans les réseaux. Dans les Outre-mer Premières la direction parle de doter chaque JRI d'une 200 (caméra de poing, la moins chère) et d'attribuer à chaque station un nombre de caméras 400 (caméras d'épaule) au moins égal au nombre d'équipes quotidiennes de tournage, ce qui doit permettre de choisir chaque jour le modèle de caméra. Les correspondants auront également une 200 attribuée, en revanche les pigistes devront utiliser le matériel des JRI qu'ils sont amenés à remplacer.

Beaucoup plus floue, la répartition dans les régions de France 3. « C'est plus compliqué », affirme d'emblée Philippe Imart, le patron de la DCER (Direction centrale des équipements régionaux). La direction parle désormais de 50% de caméras d'épaule (400) et de 50% de caméras de poing (200 ou 300). Mais on n'est pas plus avancé sur la répartition dans chaque antenne, que la direction technique renvoie aux managers locaux.

Pour Claude Schiffmann, le directeur des moyens et du développement des Outre-mer Premières, qui a visiblement fait siennes les préconisations des experts, le choix de la caméra devra se faire chaque jour en fonction des critères éditoriaux, des restrictions médicales et des préconisations des ergonomes qui affirment qu'il faut alterner les types de caméras pour éviter les TMS (troubles musculo-squelettiques). Reste un certain nombre de questions pra-

tiques à régler, notamment dans les stations ne disposant pas d'un magasin pour le matériel.

On n'en est malheureusement pas à ce stade-là dans les régions de France 3, ce qui justifie pleinement la poursuite de la procédure d'information-consultation des élus.

Reste également la question des modèles 300, qui n'étaient pas dans la proposition initiale et sont venus se rajouter, sur proposition de Sony. Le modèle proposé, la 300 K2, est unanimement décrié car le poids de l'objectif le déséquilibre et le fait plonger vers l'avant, ce qui sollicite trop le bras des utilisateurs. Un modèle antérieur, le K1 équipe déjà certaines stations du réseau et semble apprécié par les professionnels.

Reste à savoir si Sony acceptera de remplacer le modèle K2 par le K1 dans l'appel d'offres.

Beaucoup de zones d'ombre également sur la compatibilité de ces nouveaux caméscopes avec les workflow existants, des tests doivent être menés. Il faudra partout changer le matériel d'ingest, qui devra être en mesure de transcoder les images dans le « format pivot » du système.

La question de la maintenance a été soulevée par les élus de la commission Nouvelles technologies. Au delà de la maintenance de premier niveau, toutes les interventions plus spécialisées sur les caméras devront être faites en central par Mistral, c'est à dire 3 personnes pour 900 caméscopes. Les élus demandent qu'un niveau intermédiaire d'expertise de maintenance puisse être développé dans les régions.

Côté calendrier, la direction veut déployer les caméscopes dès novembre au Siège et à Malakoff. Les premières stations d'outremer devraient être équipées début 2016. Quant à France 3, ce seront en prio-

rité les stations équipées d'I.Media, au fur et à mesure de son déploiement, jusqu'à fin 2017.

Les « kits » de caméras vont de nouveau circuler dans les antennes de France 3 pour que les OPV et JRI puissent les tester, car ils ne sont parfois passés qu'une journée, alors que dans les outremer, ils sont à disposition 15 jours par station.

Enfin côté budget (caméras et leur environnement : lecteurs de cartes, cartes, batteries, chargeurs, etc.), cela représente 950 000 euros pour le National (130 caméras), 3,5 M€ pour France 3 (450 caméras, dont 1,5 M€ pour les seuls HF) et 1,8 M€ (250 caméras) pour les outremer.

4. Les outils de transmission : VPTL, 3G/4G

La commission des nouvelles technologies du CCE a fait son compte-rendu ([↪ voir le compte-rendu](#)). Elle s'est notamment intéressée aux risques liés aux ondes électromagnétiques dégagées par les clés 3G et 4G, et aux préconisations pour la santé des salariés.

La commission a mis en avant de nombreuses situations d'utilisation de ces appareils non conformes aux préconisations des fiches de sécurité. Elle relève des contradictions entre les différents documents ce qui jette le trouble sur l'innocuité de l'outil. La direction s'est engagée à élaborer rapidement une fiche France Télévisions harmonisée.

A la demande de traitement du dossier par l'IC-CHSCT en terme de mesure des rayonnements en situation de travail, la direction refuse et renvoie cela dans les Chsct locaux. Elle explique que des consignes claires seront passées afin de faire un point clair dans ces instances, notamment sur les aspects information à la sécurité et formation.

Devant le refus de la direction de vouloir engager un débat en central sous prétexte que l'IC-CHSCT n'est pas un CHSCT National, les élus ont prévenu la direction que des expertises pourraient être diligentées en local car les cumuls de rayonnement en situations de travail sont de plus en plus fréquents et préoccupants.

Avoir des mesures claires sur le sujet est une urgence sanitaire pour apaiser les craintes ou mieux règlementer les utilisations, d'autant plus que l'objectif de la direction, selon M. Imart, est d'atteindre 250 équipements 3G/4G – et bientôt 5G, déjà en test – à l'horizon 2020 dans le réseau France 3 (48 à ce jour, 56 d'ici fin 2015).

Dans les outremer, du fait de la topographie locale, on utilise des liaisons « point à point », afin de réacheminer le signal vers les stations. Il s'agit de liaisons HF dans la bande des fréquences hautes. Dans certaines stations, ces équipements ont dix ans et sont devenus vétustes du fait d'une bande passante vraiment faible. Un nouvel appel d'offres va être lancé pour un renouvellement sur les 3 ans à venir.

Concernant le VPTL (véhicule de production et de transmission léger), il s'agit d'un outil intermédiaire entre le DSNG et le CCR, destiné à permettre la réalisation de JT ou des émissions *la Voix est libre* en extérieur. La direction assure qu'il n'est pas destiné à remplacer les CCR. D'ailleurs une seconde étude sur le renouvellement des CCR a été lancée, nous dit-on, pour un véhicule poids lourd, permettant de travailler avec 6 à 8 caméras et comportant 6 postes de travail. Mais on n'en est qu'au début du début...

Le VPTL, lui, est un véhicule de moins de 3,5 T, doté de 4 caméras et d'une caméra HF. Il transmettra via la bande KU des DSNG, en pointage automatique.

Il dispose de 4 postes de travail, a priori un poste de vidéo (mélangeur), un poste son, un poste scripte et un poste éditorial. Pas de réalisateur prévu...

L'outil fonctionne sur batteries lithium (autonomie de 90 minutes), bénéficie d'un générateur débrayable, d'une possibilité de branchement forain. Possibilité de 2 voire 3 plateaux déportés, reliés par fibre optique.

4 véhicules ont déjà été commandés et devraient être livrés d'ici la fin janvier, à priori un par pôle. A termes, la direction

veut en déployer 13 dans les 3 ans, affirmant la main sur le cœur qu'il ne s'agit pas de la future carte des régions, mais plutôt de celle des DSNG les plus vétustes, qu'il faudra remplacer, en premier lieu Ajaccio et Poitiers.

La commission des nouvelles technologies du CCE doit se réunir de nouveau à l'automne pour suivre l'avancée du dossier.

Paris, le 21 juillet 2015

Compte rendu commission nouvelles technologies Renouvellement du parc de caméscopes de reportage

Introduction

Tout d'abord je tiens à préciser que cette commission s'est réunie pour pouvoir récolter un certain nombre d'éclairage technique sur ce projet. Nous ne nous substituons nullement aux instances légales qui sont en ce moment dans leur processus de consultation.

Ce cadre étant fixé nous avons principalement examiné deux volets de ce projet. Notre compte rendu comportera une partie concernant la technique et l'autre concernant le déploiement.

Point technique

Un petit résumé nous a été fait sur le déroulement du processus de renouvellement. Les différentes étapes ayant permis d'arriver au choix du caméscope Sony, ont été listées. Donc le résultat est la présentation de trois modèles de caméscopes. Le troisième modèle serait à l'initiative du constructeur. Un certain nombre de problèmes aurait déjà été recensé sur celui-ci (300 k1 ou k2).

Nous regrettons fortement qu'aucun résultat de test ne nous soit présenté. Pire encore, aucune caméra n'est physiquement présentée lors de la tenue de cette commission. De ce fait la commission est réduite à écouter les explications des membres de la direction sans vraiment pouvoir entamer un débat constructif. Toutes les mesures effectuées par le cabinet mistral (référant maintenance pour la direction) font l'objet d'une présentation orale. De ce fait malgré le caractère très intéressant de ces mesures, impossibilité de vérification nous laisse dans un flou total.

Un problème supplémentaire survient en même temps que l'apparition du troisième modèle.

Etant déjà en service dans certaine entité, il devient aussi un choix potentiel pour les nouveaux utilisateurs et rajoutera de fait des problèmes si la direction ne pouvait pas respecter les différentes demandes. L'absence de magasin dans certaines entités est aussi un problème et fait bien apparaître qu'une gestion globale du renouvellement nous paraît fort improbable.

Le processus de mise à disposition de caméscopes de remplacement nous paraît aussi un peu bancal étant donné que le déclencheur est assujéti à une expertise que nous ne jugeons pas finalisée.

Enfin, rien n'a été dit sur les éléments environnants de ce caméscope.

Concernant la maintenance, la commission est en total désaccord avec la direction. Le personnel de Mistral, est en l'état du projet, est seul habilité à intervenir sur les caméscopes. Les équipes de maintenance en région et en outre-mer ne seront formées qu'au niveau 1. Nous n'avons à ce jour aucun document écrit nous permettant de différencier les deux niveaux de maintenance. Cette demande de notre part est restée lettre morte. Ceci est pour nous une aberration. Procéder de la sorte est tout simplement une façon de dévaloriser le travail et les compétences des équipes de maintenance de toute la société FTV.

Au niveau qualitatif, la direction annonce que des tests comparatifs entre les 3 modèles et qu'il n'a pas été possible de distinguer la qualité des images entre caméras. Mais ce test a été réalisé en SD, et non en HD. Qu'en est-il dans ce format qui doit, on peut l'espérer, devenir rapidement la norme dans toute l'entreprise ?

Point sur le déploiement

Tout d'abord le délai entre le passage de la commande et la livraison serait d'au moins trois mois.

Le déploiement devrait commencer par la rédaction nationale. Ensuite, on devrait suivre par les outre-mer et finir par les régions.

La constitution du parc de caméscopes devrait correspondre aux demandes des différentes rédactions mais reste quand même bornée par une enveloppe budgétaire.

Personne n'est capable de nous dire où se trouve le curseur et la dessus la direction avance à couvert.

De ce fait la commission prend acte de ce calendrier et exige qu'une expertise technique soit effectuée lors de la récupération des anciennes caméras (d'où qu'elles proviennent). Cette expertise devra être réalisée avant ventilation afin que les établissements qui recevront ce matériel, ne se retrouve pas avec encore plus de caméras défectueuses. Il reste aussi à définir les modalités de mise en place de cette ventilation.

Nous recommandons que cette période transitoire soit utilisée par la direction pour prolonger la circulation des kits de caméras afin de faciliter la familiarisation avec le matériel. Cela permettra d'affiner les souhaits des différents utilisateurs et la prise en main par les maintenanciers.

Conclusion

Compte tenu de tout ce qui a été relaté plus haut, la commission espère que la direction pourra éclairer un peu plus les élus lors du CCE extraordinaire du 16 juillet 2015.

Elle regrette ne pas pouvoir fournir une analyse plus poussée faute de documents.

Compte rendu de la commission nouvelles technologies du CCE de France Télévisions des 18 mars et 07 juillet 2015

Ordre du jour

- VPTL (Véhicule de Production et de Transmission Léger)
- Questions diverses sur les outils : Transmetteur 3G/4G – Aviwest, CCR, Diffusion hertzienne

Le VPTL

La réflexion sur cet outil est issue d'une remontée des centres régionaux sur l'utilisation des matériels actuels DSNG et CCR. Le point de départ est de pouvoir disposer d'un véhicule léger, inférieur à 3,5T, donc accessible au permis VL et non pas seulement au permis Poids Lourd.

Un premier prototype est prévu pour fin 2015, le déploiement se fera ensuite sur trois voire 4 ans. Cela est géré dans le cadre de l'appel d'offres.

Il s'agit d'aboutir à une flotte d'un VPTL par nouvelle région (issue de la réforme territoriale), donc 13.

Le VPTL est conçu pour le passage à la HD. Dans le véhicule quatre postes de travail modulables. La configuration de base sera un technicien vidéo, un chef opérateur du son, une scripte et un responsable éditorial. Mais il sera possible de moduler en fonction des besoins par exemple de 2 techniciens vidéo dont un qui s'occupe du ralenti.

L'outil sera configuré pour la réalisation d'un journal télévisé ou d'une émission style La voie est libre. Il intégrera une transmission satellitaire équipée d'un pointage automatique avec une prise en main possible à partir d'un PC situé à l'antenne.

Le VPTL n'est pas équipé de voies caméra. La direction estime qu'aujourd'hui on a plus trop de problèmes avec les caméras dont nous disposons, même si dans des conditions extrêmes cela s'avère plus difficile. Il y a une contrainte de poids pour le véhicule. L'idée est qu'il soit équipé de quatre caméras avec une option pour une caméra HF. Le véhicule n'est pas équipé d'un poste de montage, mais il y a la possibilité de disposer d'un système de montage sur ordinateur portable puis d'effectuer un transfert sur le serveur de l'outil.

La direction demande aux constructeurs de faire des propositions en termes de modularité des espaces de travail afin d'allier l'intégration du matériel et la mobilité des exploitants. L'objectif étant de pouvoir disposer de toutes les caméras dans le véhicule.

Le VPTL dispose d'une option KA SAT afin de permettre une remontée médias de l'antenne vers le lieu de tournage.

Le VPTL est en bande KU mais inéluctablement une transition vers le domaine IP est à envisager. En l'état le choix du mode de transmission est économiquement le plus intéressant pour l'entreprise.

Avis de la commission :

Pour la commission, après échange avec des professionnels exploitants, il faut absolument qu'il y ait des caméras avec voies de commandes pour qu'elles soient étalonnées. Il est quasi impossible de réaliser des émissions correctes sans cet outil de réglage. L'expérience dans les DSNG bi-Cam voire tricam avec uniquement des grilles de commutation ont montré leurs limites : l'insert JT ou la locale en direct. Même avec un blanc commun, l'image n'est pas la même !

De plus, il est nécessaire d'être équipés de « rouges antennes ».

En l'état, une émission type *La Voix est Libre* serait impossible à enregistrer ou capter en direct car elle nécessite la présence de la scripte, du réalisateur, du truquiste, de l'OPS, de l'opérateur magnéto et du rédacteur en chef. Il n'y a donc pas assez de place dans le véhicule.

Un calendrier de rencontre a été acté, afin que la commission puisse suivre l'avancement de la réalisation de ce prototype.

Le prochain rdv est donc fixé à la fin des attributions des lots suite aux différents AO.

Et les CCR ?

La direction a initié un plan de remise à niveau de 6 CCR. Deux ont déjà été réalisés avant les élections départementales, les 4 autres le seront après. L'objectif est de remettre à niveau les CCR pour une poursuite d'activité encore pour 3 ou 4 ans. Les changements essentiels visent le remplacement du monitoring et des caméras. La direction estime que les 6 autres CCR sont encore en état de fonctionner car ils ont été maintenus à niveau au fil des ans. En parallèle, la direction va mener une étude sur le renouvellement des 12 CCR, étude budgétée pour 2015.

Equipements de transmission 3G-4G-Aviwest

En termes de transmission, il y a actuellement à France 3 48 liaisons 3G 4G. Un nouvel appel d'offres va être lancé pour renouveler les deux premières générations. La direction évoque aussi le test de Skype pro en estimant qu'il faut s'adapter aux technologies actuelles.

La direction demande de nouveau dispositif afin de répondre aux problèmes dû à l'exposition des utilisateurs. Une solution serait de pouvoir disposer l'émetteur et l'antenne sur un pied. La commission a demandé qu'une télécommande soit disponible pour les opérateurs. La direction indique que cela est dans le cahier des

charges.

Pour utilisation des Aviwest, la direction préconise d'envoyer plutôt une sélection de rush afin de diminuer les problèmes d'exposition.

Le changement de matériel 3G est prévu en 2015 pour les premières générations ibis et en 2016 pour la seconde génération. La direction confirme qu'une option 4G est prévue dans les nouvelles caméras (appel d'offre en cours).

L'idée du constructeur est : « je tourne mes images, elles partent immédiatement dans un Cloud via l'interface 4G. » Mais rien n'est décidé. Cela devra être largement débattu.

La direction explique le fonctionnement du réseau 3G-4G-KA SAT. Il y a un point d'entrée unique pour tous les outils 3G-4G et KA SAT, afin de pouvoir gérer la sécurité informatique du réseau, puis le média entrant est réacheminé vers sa destination en interne. C'est transparent pour les utilisateurs, mais cela laisse aussi la possibilité de reprise du Media par un autre site, pour le national par exemple.

Evolution de la diffusion hertzienne, passage à la HD

Le réseau France 3 doit basculer en MPEG4 en 2016. La chaîne doit être prête pour le passage à la HD. Cela est un objectif et une nécessité pour la chaîne des régions. Sinon si on ne le fait pas, la chaîne aura des difficultés. Les renouvellements de matériels se font tous avec une compatibilité HD, pour être prêt le moment venu. La première régie HD régionale, Orléans, est réalisée avec sortie d'un signal dégradé pour la diff (SD 16/9).

Compte rendu commission du 07/07/2015

Suite à la commission du 07 juillet 15, la direction nous présente un projet corrigé. Elle a en effet pris en compte notre demande d'intégration de voies de commandes pour les caméras. Le problème du rouge antenne n'est toujours pas résolu. Concernant l'alimentation électrique de nouvelles solutions plus professionnelles, et ayant déjà fait leur preuves, sont intégrées.

Concernant l'absence de titrage la direction annonce la possibilité d'utiliser une fonction du mélangeur. Les retours de la commission sur cette possibilité ne sont pas très positifs du fait d'une assez grande complexité d'accès aux sous titres lorsque l'on a plus de 9 titres, ce qui est très courant.

Nous souhaitons donc une nouvelle rencontre une fois que ces problèmes auront été solutionnés

Compte rendu commission nouvelles technologies

Outils de transmission et problématique du rayonnement

La direction dresse un inventaire des outils de transmission.

La logique concernant le réseau France trois est que chaque implantation puisse disposer d'un moyen de transmission. Sur France 3 il y a actuellement 26 DSNG donc 13 datent de la période 2010 2012. Ceux qui datent de l'époque de 2001 seront a priori remplacés par des VPTL. Le réseau France 3 sera aussi équipé de 15 VRC d'ici la fin de l'année. À ce jour 48 Aviwest sont déployés ils y en aura 56 d'ici la fin de l'année.

Au National il y a cinq pack TV-U (équivalent Aviwest) en mode sac à dos car plus facile à déporter lors de la transmission. La direction annonce vouloir atteindre 26 pack TV-U dont 10 seront déployés dans les bureaux régionaux de France 2, et cinq dans les bureaux étrangers.

La direction de l'information de France télévisions présente également une application sur Smartphone compatible pack TV-U pour alimenter le Web. Lorsque cette application est enclenchée, la vidéo en différé ou en direct est envoyé via un canal du pack TV-U dans le workflow FTV et récupéré immédiatement au PC infos. Utilisation : envoi instantané de rushes sur un événement par une personne équipée. Le téléphone est identifié dans le centre de réception pour garantir la source.

Pour le nouvel appel d'offre, qu'en est-il de la demande au cahier des charges de pouvoir les utiliser sur pied ? La direction explique il y a un travail de la DSQVT sur cet appel d'offre mais que ce n'est pas abouti.

À propos de la problématique du rayonnement la direction indique que son objectif est d'être inférieur à la réglementation concernant le grand public c'est-à-dire d'être conforme à la réglementation de 20 cm. La réglementation pro permet de mettre en place des seuils plus élevés (28V Vs 61V) mais oblige la direction à un suivi drastique des utilisateurs.

Le seuil de la norme grand public est certes plus protecteur mais la commission s'interroge sur ce choix car les temps d'exposition cumulés sont importants et en augmentation constante vu le succès de ces outils et surtout leur rapport qualité/prix.

Pour les membres de la commission il y a d'ailleurs beaucoup de contradictions dans ce dossier. Des documents sont contradictoires, certains sont modifiés sans explication.

Par exemple cette fiche de préconisations du réseau F3 concernant l'Aviwest qui impose une zone de sécurité de 2 m autour de l'outil puis de 3 m quelques semaines plus tard. Ou bien cette recommandation sur cette même fiche de ne pas utiliser de téléphone portable pendant les transmissions qui disparaît avec en parallèle la demande des services techniques d'utiliser des téléphones portables pour assurer les liaisons N-1 et coordination. Ou bien la consigne de ne pas porter ces appareils contre le corps et le constat d'utilisations courantes en bandoulière pour assurer un direct parfois de plusieurs heures ! Tout cela jette le trouble et l'inquiétude des utilisateurs grandit.

La commission dénonce également une absence de formation réelle des utilisateurs notamment sur les aspects de respect des consignes de sécurité. Il en va de la santé des salariés et également des tiers qui se trouvent dans l'environnement direct de ces outils de transmission. Pour mémoire les consignes techniques précisent qu'il est interdit d'utiliser cet appareil en présence de femmes enceintes, de personnes équipées d'implants électroniques, de sujets épileptiques, de personnes âgées, d'enfants, d'adolescents et de porteurs de prothèse. Comment les utilisateurs peuvent-ils faire le tri sur le terrain ? Il est donc nécessaire qu'un périmètre de sécurité soit matérialisé autour de l'outil.

Le maximum de rayonnement est réalisé à l'allumage de l'appareil lors de la recherche de réseau, donc avec l'utilisateur l'œil rivé sur le petit écran de l'outil ? Pourquoi le système de télécommande de ces appareils via des tablettes bon marché (déport d'écran) n'est-il pas généralisé (cf. Poitiers) ? Cela permettrait de gérer facilement à distance les appareils pour un coût modique.

Très peu d'utilisateurs ont été réellement formés à l'utilisation de cet outil. Beaucoup l'utilisent n'importe comment. Exemple récent, lors de la fête de la victoire du CSP Limoges avec un Aviwest pendant plusieurs heures dans un sac à dos par une jeune -femme CDD, en transmission directe pour alimenter le Web. Nous espérons qu'elle n'était pas enceinte...

Lors des formations, pour ceux qui ont eu la chance d'en avoir, le réflexe de la direction est de renvoyer vers le site du fabricant AVIWEST pour obtenir les informations manquantes... La même entreprise présente ainsi sur son *mode d'emploi* du AVW DMG PRO 180 un boîtier fixé sur le corps de la caméra (siglée d'une chaîne toutes infos) avec un individu à moins des trois mètres préconisés ! Les formateurs en interne ne sont pas formés aux problèmes d'émissions d'ondes électromagnétiques.

Il y a une banalisation de la problématique des ondes électromagnétiques parce qu'elles sont partout. C'est vrai mais il convient au contraire de redoubler de vigilance avec nos outils du fait du cumul d'exposition, tant en puissance qu'en durée.

Ce principe de précaution est une réalité au plus haut niveau. La résolution du Conseil de l'Europe votée le 27 mai 2011 préconise l'abaissement des seuils d'exposition grand public à 0,6 V/m, puis à 0,2 V/m !

Il y a aujourd'hui beaucoup d'études et d'expertises internationales qui mettent en cause les directives et les normes européennes sur les rayonnements électromagnétiques, notamment celles menées par : l'Institut de Médecine environnementale Suédois, l'équipe TNO aux Pays Bas, le programme européen REFLEX, le National Radiological Protection Board en Angleterre, ou le Bioinitiativ Group aux Etats Unis... Et elles sont toutes d'accord pour dénoncer un grave

problème de santé publique et préconiser l'abaissement des seuils.

En 2009 le Parlement européen a considéré que la technologie des appareils sans fil peut avoir "... *des effets néfastes sur la santé humaine...*" et prie instamment "... *la Commission de procéder à la révision de la recommandation 1999/519/CE...*"

Le décret 2002/775 du 3 mai 2002, basé sur la recommandation 1999/519/CE relative aux seuils d'exposition du public aux champs électromagnétiques, est désormais remis en question par les institutions internationales et la communauté scientifique. Ce décret n'est fondé que sur des éléments techniques et ne prend pas en compte la problématique de santé publique ni les effets physiopathologiques induits par les rayonnements.

La direction, elle, se veut rassurante mais nous avons bien du mal à y croire. Les contradictions dans le dossier jettent le trouble sur l'innocuité de l'outil.

Exemple avec le système de transmission qui pourrait être activé sur les nouvelles caméras. La direction, DSQVT en tête, se retranche derrière le respect de la règle des 20 cm. Mais le rapport d'expertise du cabinet Sécafi préconise, lui, un éloignement de 2 m. Dans ces conditions difficiles pour les professionnels de se sentir en sécurité.

De plus, dans de nombreuses situations de travail les salariés sont exposés au rayonnement de plusieurs équipements multi-clés auxquels il faut ajouter des dizaines de téléphones portables des journalistes et techniciens présents. Si vous y ajoutez le fait que cela se passe souvent dans un espace clôt, donc avec un phénomène de type cage de Faraday, cela a de quoi effrayer.

Sur une situation récente (conférence de presse d'un procureur de la République, photos à l'appui), il a été estimé la présence de plus de 80 émetteurs, clés 3G-4G et Smartphones dans une petite salle, avec des appareils de type aviwest sur les chaises au cœur de la salle. Qu'en est-il du rayonnement cumulé auxquels les salariés de différents médias présents (dont FTV) sont exposés pendant plusieurs heures ?

Les managers, qui se veulent rassurants, ne sont pas ceux qui vont exploiter en conditions réelles ces équipements dont on ignore les effets à long terme. Nous leur suggérons de venir sur le terrain et d'oser encaisser eux mêmes ces rayonnements pendant plusieurs heures.

À notre connaissance aucune étude précise sur ce cas de figure. Cette problématique d'exposition cumulée au rayonnement, en puissance et en temps doit faire l'objet d'étude, c'est une nécessité. **Nous alertons la direction sur ces situations et renvoyons à l'IC-CHSCT le soin d'expertiser.**

Tous ces éléments jettent le trouble sur l'innocuité de ses outils. La préconisation du réseau France 3 de réaliser les transmissions en étant à 3 m de ces appareils pendant les transmissions est une bonne chose. Mais il est difficile de la faire respecter sur le terrain. Certains menacent d'utiliser leur droit de retrait faute de pouvoir faire respecter ces consignes de sécurité, pour eux et pour le public environnant.

Les informations contradictoires dans les différents supports d'information et de formation démontrent qu'il y a nécessité de clarifier les choses et d'organiser le

travail afin que la sécurité de tous soit assurée sur le terrain.

Concernant les outre-mer, la faible stabilité du réseau GSM empêche un développement à grande échelle de ces dispositifs. Une majorité de faisceaux terrestres sont utilisés. C'est pour cela que nous tenons à être informés sur les opérateurs effectuant cette couverture. Nous souhaiterions avoir plus d'informations, par écrit, sur les prochains appels d'offres. Nous souhaiterions aussi connaître le budget alloué pour le matériel de transmission qui est maintenant à bout de souffle.

